



USUCAPION Parties communes et ASL

Par **ASL-CSG**, le 17/11/2020 à 11:06

Bonjour,

je suis président d'une association syndicale libre qui gère les espaces communs de notre ensemble immobilier depuis sa réalisation. Or dans le cadre d'un processus de retrocession des voies à la commune, nous nous apercevons que notre ASL n'est pas propriétaires des espaces communs. Ils sont en réalité propriétés du constructeur qui aujourd'hui n'a plus d'existence juridique. Le transfert des espaces communs à l'ASL étaient prévus dans notre cahier des charges. Pouvons-nous faire valoir la prescription acquisitive et dans l'affirmative comment se fait-elle "pratiquement" ?

Merci

Par **Zénas Nomikos**, le 17/11/2020 à 15:52

Bonjour,

si vous voulez revendiquer la prescription acquisitive il faut en saisir la justice aux fins de reconnaissance de votre droit.

Je ne sais pas de combien d'année est votre prescription.

Peut-être que vous pourriez en parler à votre notaire.